

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2823

18 novembre 2011

SOMMAIRE

AMO Holding 7 S.A.	135479	GI Luxembourg	135503
Anustar S.A.	135468	G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l.	135504
ArcelorMittal Wire International	135494	Greenman Accelerate S.A.	135458
AXA Infrastructure Holding S.à r.l.	135468	Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.	135482
Axapem S.à r.l.	135468	Hermia Holding S.A. S.P.F.	135482
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg	135469	Hertford Holding S.à r.l.	135482
Bonnefont S. à r.l.	135469	HRE Investment Holdings II-B S.à r.l. ...	135483
Carina Property S.à r.l.	135469	Ibervias S.à r.l.	135483
Carmarguen Finance S.A.	135470	Insid S.à r.l.	135492
Carmarguen Finance S.A.	135470	IREF Art-Invest Holdings 1	135484
Consilia De Enrico Seccomandi et Fils ..	135469	Jimonar Investments S.à r.l.	135470
Diluia S.A.	135470	kdconsult s.à r.l.	135468
Diva Well S.A.	135479	Kiwi II Management Company S.A.	135484
EBG Service S.à r.l.	135483	Koronea S.à r.l.	135496
Finance Properties Investments S.A.	135479	Le Clos S.A.	135493
Finavias S.à r.l.	135480	LPSS - Global Property Securities S.à r.l.	135493
Fininfra Participation S.à r.l.	135480	LU GE III S.à r.l.	135493
Fininfra Participation S.à r.l.	135480	M.A.B. Investments S.A.	135494
Fin Po S.A., SICAR	135480	MD Mezzanine S.A., SICAR	135494
Flamierge Finance S.A.	135502	Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l.	135493
Flex-It S.à r.l.	135503	NGPMR Lux II S.à r.l.	135495
Fonrux SA	135503	NGPMR Lux I S.à r.l.	135494
Fonrux SA	135503	Plus-Immobilien Russland Beteiligung S.à r.l.	135495
Fort Luxembourg S.A.	135503	PO Participations S.A.	135496
FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A.	135481	PO Titrisation S.à r.l.	135481
Friotech Europe Participation S.A.	135504	QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l.	135458
Frühling S.A.H.	135504	Spring Property Holdings A.G	135495
FSA Invest S.A.	135504		
Futuradent G.m.b.H.	135504		
GentleSecurity Software S.A.	135481		
GentleSecurity Software S.A.	135481		

QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.570.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138395/11.

(110159998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Greenman Accelerate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 163.768.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the sixth day of September.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr. John G.S. WILKINSON, born on 22 July 1971 in Dublin (Ireland), residing at 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland

hereby represented by Mr Bassem DAHER, LL.M, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 August 2011 (the Proxyholder)

2. Mr Peter J. O'REILLY, born on 22 May 1954 in Dublin (Ireland), residing at 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Ireland

hereby represented by Mr Bassem DAHER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 August 2011 (the Proxyholder).

The proxies given, signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "GREENMAN ACCELERATE S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50.000) consisting of fifty thousand (50.000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of the month of March, at 17.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons partici-

participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2011. The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Mr. John G.S. WILKINSON, prenamed	25.000 shares
Mr. Peter J. O'REILLY, prenamed	<u>25.000 shares</u>
TOTAL:	50.000 shares

All these shares are paid up by the Shareholders to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount fifty thousand euro (EUR 50.000) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,400.-.

Resolutions the shareholders

The Shareholders, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at four (4) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors

- Mr. John G.S. WILKINSON, born on 22 July 1971 in Dublin (Ireland), residing at 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland

- Mr Peter J. O'REILLY, born on 22 May 1954 in Dublin (Ireland), residing at 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Ireland

- Mr Philippe STANKO, employee, born on 15 January 1977 in Wittlich (Germany), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Mr Bassem DAHER, LL.M, born on 21 October 1983 in Kobayat (Republic of Lebanon), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

The general meeting resolved to divide the present directors of the Company into two categories A and B.

The following persons are appointed as directors A of the Company:

- Mr. John G.S. WILKINSON, born on 22 July 1971 in Dublin (Ireland), residing at 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland

- Mr Peter J. O'REILLY, born on 22 May 1954 in Dublin (Ireland), residing at 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Ireland.

The following persons are appointed as directors B of the Company

- Mr Philippe STANKO, employee, born on 15 January 1977 in Wittlich (Germany), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Mr Bassem DAHER, LL.M, born on 21 October 1983 in Kobayat (Republic of Lebanon), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1. Monsieur John G.S. WILKINSON, né le 22 juillet 1971 à Dublin (Irlande), demeurant à 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande

ici représenté par Monsieur Bassem DAHER, LL.M, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 août 2011.

2. Monsieur Peter J. O'REILLY, né le 22 mai 1954 à Dublin (Irlande), demeurant à 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Irlande

ici représenté par Monsieur Bassem DAHER, prénommé, (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 août 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «GREENMAN ACCELERATE S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mars, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions et ont payé les montants en numéraires mentionnés ci-après:

Monsieur John G. S. Wilkinson, prénommé	25.000 actions
Monsieur Peter J. O'Reilly, prénommé	25.000 actions
Total	25.000 actions

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui du commissaire à 1 (un);
2. sont nommés administrateurs:

- Monsieur John G.S. WILKINSON, né le 22 juillet 1971 à Dublin (Irlande), demeurant à 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande

- Monsieur Peter J. O'REILLY, né le 22 mai 1954 à Dublin (Irlande), demeurant à 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Irlande

- Monsieur Philippe STANKO, employé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Bassem DAHER, LL.M, né le 21 octobre 1983 à Kobayat (République du Liban), résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

L'Assemblée décide de répartir les mandats d'administrateurs en deux catégories A et B.

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A de la société:

- Monsieur John G.S. WILKINSON, né le 22 juillet 1971 à Dublin (Irlande), demeurant à 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande

- Monsieur Peter J. O'REILLY, né le 22 mai 1954 à Dublin (Irlande), demeurant à 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Irlande

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la société:

- Monsieur Philippe STANKO, employé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Bassem DAHER, LL.M, né le 21 octobre 1983 à Kobayat (République du Liban), résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire des comparants, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. DAHER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39593. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le six octobre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011138247/540.

(110159607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

kdconsult s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 137.879.

—
Beschluss des Alleinigen Gesellschafters

Durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters, Klaus Désor, Conseil Economique, geboren am 30. April 1947, geschäftsansässig in 13 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, wird der Sitz der Gesellschaft, kdconsult s.à.r.l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 137.879, mit Wirkung zum 15. Februar 2011 von 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, nach 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Februar 2011.

Klaus Désor.

Référence de publication: 2011140598/14.

(110162323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Anustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140600/9.

(110162660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.309,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

—
Le siège social de la société AXA Infrastructure Fund III SCA, SICAR, associé unique de la Société, a été transféré au 24, Avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140603/14.

(110162650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

—
- Le siège social de la société MD Mezzanine SA, SICAR, associé de la Société, a été transféré au 24, Avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

- Le siège social de la société AXA I Mezzanine SA, SICAR, associé de la Société, a été transféré au 24, Avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140604/16.

(110162648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Am 28.01.2011 fand in Frankfurt am Main eine Generalversammlung der BHF-BANK Aktiengesellschaft statt.

Gemäss Art. 24 der Satzung wurde durch die Generalversammlung Folgendes beschlossen:

- Herr Loukas Rizos, geboren am 21.02.1956, scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Vorstand der BHF-BANK Aktiengesellschaft aus.

Luxembourg, 07.10.2011.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg

Thilo Schierine / Gabriele Ochner

Niederlassungsleiter / Compliance

Référence de publication: 2011140606/15.

(110162682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

Le siège social de la société AXAPEM S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré au 24, Avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140607/14.

(110162643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Consilia De Enrico Seccomandi et Fils, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour: CONSILIA DE ENRICO SECCOMANDI ET FILS

Société en Commandite simple

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011140613/15.

(110162761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carina Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CARINA PROPERTY S.à r.l.*
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011140609/12.

(110162651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carmarguen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140610/9.

(110162675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Carmarguen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140611/9.

(110162677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Diluisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour: *DILUISA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011140615/15.

(110162786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Jimonar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.730.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The public limited company Vimbrera Holding S.A., established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 93300,

here represented by Me Tanja BLANKENBURG, lawyer (Rechtsanwältin), residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 28 September 2011, which will, after signing "ne varietur" by the aforementioned proxy-holder, remain attached to the present deed and filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that it is the sole member (hereinafter referred to as the “Sole Member”) of the company Jimonar Investments BV, a private limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office in Amsterdam, registered at the register of companies at the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) of The Hague under the number 34127017 (hereinafter referred to as the “Company”);

The Sole Member has furthermore requested the undersigned notary to document the following resolutions, which shall be considered as ratification of the resolutions taken unanimously in the aforementioned extraordinary general meeting of the Company on 28 September 2011:

First resolution

The Sole Member resolves that the Company’s principle place of business be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in view of a restructuring of the group of companies of which the Company forms part, with effect as of 30 September 2011 (the “Effective Date”) and in accordance with the judgment of 16 December 2008 of the European Court of Justice in the case *Cartesio Oktató és Szolgáltató bt* Case C-210/06, with the effect of adopting the legal form of a Luxembourg société à responsabilité limitée and of renouncing the Dutch legal entity status of a Dutch private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), upon which the Company shall cease to be a Company incorporated under the laws of the Netherlands and continue existing as a Company incorporated under the laws of Luxembourg instead, under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and under the name Jimonar Investments S.à.r.l.

The Company shall, with effect as of the Effective Date, be deregistered at the register of companies at the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) of The Hague and be registered at the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg).

The appearing parties, represented as stated above, produced a legal opinion drawn up by Mr Philippe H.F. König, notary residing in Rotterdam, on 28 September, confirming that nothing opposes under the laws of the Netherlands to a redomiciliation of the Company to Luxembourg without discontinuance of its legal personality and to register the company with the Luxembourg register of commerce and companies under the form of a société à responsabilité limitée.

This legal opinion, signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Member resolves to approve the interim balance of the Company, which was established as of 30 September 2011, and which shows that the net asset value of the Company is not below the legal capital minimum as prescribed by the Luxembourg laws.

Third resolution

The Sole Member resolves to adopt the articles of association of the Company with effect as of the Effective Date as follows:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of JIMONAR INVESTMENTS S.à r.l. (hereinafter the «Company»)

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprise or property investment in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking

of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and investments.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Luxembourg currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 20,000.- (twenty thousand Euros) represented by 200 (two hundred) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Art. 6. Increase - Decrease of the Share Capital. The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or decreased by decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 7. Redemption of corporate units. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own corporate units.

Art. 8. Members' meeting. Any validly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Corporate units. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of corporate units in existence.

Art. 10. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Transfer of corporate units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 12. Death - Suspension - Bankruptcy. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 13. Creditors - Legal successors. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. Number - Appointment - Removal. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 15. Organisation. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

On an exceptional basis, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 16. Minutes. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 17. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 18. Signatory Powers. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 19. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 20. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 21. Annual accounts. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 22. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to terminate the mandate of its sole manager with immediate effect.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to appoint new managers with effect immediately upon the notarization of the present minutes as follows:

1. Ms. Virginie DOHOGNE, manager, born in Verviers (Belgium) on 14 June 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. Mr. Emanuele GRIPPO, manager, born in Bassano del Grappa (Italy), on 3 September 1971, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
3. Mr. Philippe TOUSSAINT, manager, born in Arlon (Belgium), on 2 September 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited duration.

Sixth resolution

The registered office of the Company is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Since no other items need to be discussed, the Sole Member closes the meeting.

Declaration

The appearing parties, represented as stated hereabove, discharge the undersigned notary public from any liability in relation to the performance of any legal action in the Netherlands.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Follows the French version of the above text:
Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme Vimbrera Holding S.A., établie et ayant son siège social à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93300,

ici représentée par Maître Tanja BLANKENBURG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 28 septembre 2011 à Luxembourg, laquelle, après avoir été signée "ne varietur", restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associée unique le Société (ci-après l'"Associé Unique") de la société Jimonar Investments BV, une société à responsabilité constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, enregistré au registre de commerce au chambre de commerce de La Haye sous le numéro 34127017 (ci-après la "Société");

L'Associé Unique requiert le notaire d'authentifier les résolutions suivantes, qui sont à considérer comme ratification des résolutions prises à l'unanimité lors de l'assemblée générale extraordinaire pré-mentionnée qui se tiendrait le 28 septembre 2011:

Première résolution

L'Associé Unique décide que le siège principal de l'activité commerciale de la Société soit transféré à Luxembourg en vertu d'une restructuration du groupe dont la société fait partie, avec effet au 30 septembre 2011 (ci-après la "Date d'Effet") et en conformité avec le jugement de la Cour Européenne de la Justice du 16 décembre 2008 dans l'affaire Cartesio Oktató és Szolgáltató bt Case C-210/06, avec l'effet que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée et renonce à la forme légale néerlandaise d'une société à responsabilité limitée néerlandaise (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), suite à quoi la Société cessera d'être une société établie selon la loi des Pays-Bas et continuera d'exister comme une Société à responsabilité limitée établie selon la loi du Grand-duché de Luxembourg, sous le nom de Jimonar Investments S.à.r.l.

La Société devra, avec effet à la Date d'Effet, être désinscrite du registre des sociétés au Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel) de La Haye et être inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont produit un avis juridique établi par Maître Philippe H.F. KÖNIG, notaire de résidence à Rotterdam, le 28 septembre 2011, confirmant que rien ne s'oppose, quant à la loi du Pays-Bas, au transfert de siège au Luxembourg avec continuation de sa personnalité juridique et de registrer la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cet avis juridique, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire sus-nommé et le notaire, restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société fait au 30 septembre 2011, duquel il résulte que la valeur nette des actifs de la Société n'est pas inférieure au minimum du capital social prévu par la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de JIMONAR INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg en vertu d'une résolution du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités habituelles au siège social de la Société ou la communication de ce siège avec les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière. La société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation et investissements.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de certificats d'actions privilégiés, de titre de créance et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi. La société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant parties du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou luxembourgeoise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Augmentation ou Réduction de capital social. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'associé unique ou suivant une résolution de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Assemblées générales. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 9. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Transfert de parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 12. Décès - Interdiction - Faillite. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Créancier - Ayant droit - Héritiers. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 14. Nombre - Désignation - Révocation. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 1 (un) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins 1 (un) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 15. Organisation. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 16. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 18. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants ou par la signature du gérant unique ou par la seule signature de la / les personne(s) délégué(s) par le conseil de gérance.

Art. 19. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 21. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice, le Conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de terminer, avec effet immédiat, le mandat du gérant de la société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat suivant l'authentification par notaire des présentes, comme gérants de la société:

1. Madame Virginie DOHOGNE, gérant de société, née à Verviers (Belgique) le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. Monsieur Emanuele GRIPPO, gérant de société, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
3. Monsieur Philippe TOUSSAINT, gérant de société, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide qu'avec effet à la Date d'Effet, le siège de la Société soit établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Plus rien ne restant à délibérer, l'Associé Unique termine l'assemblée générale extraordinaire.

135479

Déclaration

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déchargent le notaire soussigné de toute responsabilité en relation avec l'exécution d'une quelconque action légale aux Pays-Bas.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BLANKENBURG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011 LAC/2011/43158. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137075/469.

(110158555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

AMO Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.577.

Les comptes annuels au 25 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140691/9.

(110162876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Diva Well S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.840.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011140616/14.

(110162831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Finance Properties Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140618/10.

(110162723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.638.594,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

Le siège social de la société Fininfra, associé de la Société, a été transféré au 24, Avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140619/14.

(110162683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Fininfra Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 967.061,80.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.878.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance le 22 septembre 2011

Le conseil de gérance de Fininfra Participation S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fininfra Participation S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011140620/15.

(110162668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Fininfra Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 967.061,80.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.878.

Le siège social de la société Fininfra, associé de la Société, a été transféré au 24, Avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011140621/14.

(110162685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 9 septembre 2011

Première résolution

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg n°B 103590 avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 mars 2012 qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011140622/15.

(110162517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.356.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 juin 2011

Première résolution

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de la société Alter Audit Sàrl ayant son siège social au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 mars 2012 qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011140657/16.

(110162528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

Rectificatif dépôt du bilan au 31 décembre 2007, déposé le 30 septembre 2008 sous la référence L080144609 04

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140624/11.

(110162806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

GentleSecurity Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140625/10.

(110162722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

GentleSecurity Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 27 juin 2011

Le mandat du Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
GENTLESECURITY SOFTWARE S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011140626/15.

(110162724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Hermina Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 6.611.

—
Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 1^{er} juin 2011.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri STEEMAN (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138) est renouvelé pour une période de six ans.

Messieurs Frederik ROB et Kris GOORTS (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont appelés au poste d'administrateur, pour une période de six ans, en remplacement de Messieurs Karl LOUARN et Marc BOLAND, dont les mandats sont arrivés à échéance.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait sincère et conforme
Joeri STEEMAN / Frederik ROB
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011140630/18.

(110162363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

—
Wir möchten Sie darüber informieren, dass Herr Rainer Schiffeis zum 31.08.2011 sein Arbeitsverhältnis bei der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A. beendet hat.

Sein Amt als ordentliches Verwaltungsratsmitglied der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. hat Herr Schiffeis zum 30.06.2011 niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.10.2011.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Jürgen Maximini / Mario Warny

Référence de publication: 2011140628/15.

(110162472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Hertford Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.900.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 147.002.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 de la société de droit italien Bolton Group International S.r.l., avec siège social à Via G.B. Pirelli 19, 20124 Milan, inscrite au registre de commerce de Milan sous le numéro 1055773, société mère de Hertford Holding S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011140629/15.

(110162652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

HRE Investment Holdings II-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.707.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 Juin 2011

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Gilles Suzanne, et de Mme Claudine Schinker en tant que Gérants, et ce avec effet au 22 Juin 2011;

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 22 Juin 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2011140631/18.

(110162437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ibervias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.762.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance le 22 septembre 2011

Le conseil de gérance de Ibervias S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ibervias S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011140632/14.

(110162666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

EBG Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 49.970.

EXTRAIT

Suivant une résolution écrite des associés de la Société datée du 3 octobre 2011, les associés ont pris note que, suite au décès de l'associé unique, les 100 parts sociales émises de la Société sont désormais détenues comme suit:

- 50 parts sociales sont détenues par Mme Fabienne Danielle Théo Larondelle; et
- 50 parts sociales sont détenues par Melle Romane Blaise.

Il a été décidé de nommer Madame Fabienne Danielle Théo Larondelle, née le 19 juin 1967, à Malmédy, Belgique et résidant au 6, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011141218/19.

(110163338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Kiwi II Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 74.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011140637/12.

(110162656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

IREF Art-Invest Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.738.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed..

There appeared:

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I" a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012876, duly represented by its general partner, "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

duly represented by Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 20th, 2011, hereto annexed.

and

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II" a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012877, duly represented by its general partner, "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

duly represented by Ms. Séverine HACKEL, previously named, by virtue of a proxy given under private seal on September 20th, 2011, hereto annexed.

The appearing persons, acting in the above capacity, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "IREF Art-Invest Holdings 1".

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

1. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I, prenamed 2.126 shares
2. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II, prenamed 72.874 shares

All the 75.000 shares have been fully paid in cash, so that the amount of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31st, 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding Shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at three (3) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2011:

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, professionnellement résidant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionnellement résidant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Timothy THORP, chartered accountant, professionnellement résidant à 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that persons signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I" a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP012876, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 septembre 2011, ci-annexée.

et

- "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II" a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP012877, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 septembre 2011, ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "IREF Art-Invest Holdings 1".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75,000.-), représenté par soixante-quinze mille (75,000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I, nommé ci-dessus 2.126 parts sociales
2. INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II, nommé ci-dessus 72.874 parts sociales

Toutes les parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille Euros (EUR 75,000.-) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les Associés, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à trois (3), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2011:

- Monsieur Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Timothy THORP, chartered accountant, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. WERSANDT

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12900. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011137071/455.

(110158812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Insid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 151.352.

Constatation du 23 septembre 2011

Il est constaté par la présente que l'adresse des gérants-associés de la société à responsabilité limitée «INSID S.à r.l.», avec siège social à L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay, à savoir

1) Monsieur Henrique Alberto FERNANDES DINIS,

2) Madame Anabela Maria DOS SANTOS RICA,

a changé de L-3251 Bettembourg, 101, rue Michel Lentz à L-3378 Livange, 21, rue de Peppange.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140635/14.

(110162574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

LU GE III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.000.

En date du 4 octobre 2011, la société Panattoni Northern Europe Development B.V a transféré 1.250 parts sociales de la Société, correspondant à 100 % du capital social de la Société à la société LU PC VIII Sarl, une société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 156.751, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

LU GE III Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2011140952/17.

(110163170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Le Clos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 86.974.

Procès verbal de l'assemblée générale du jeudi 22 septembre 2011

L'assemblée générale décide de modifier le conseil d'administration en actant la cessation de fonction d'administrateur de Madame Rose SIMBA, née à Gikoro-Kigali, le 27 août 1964,

D. Guillaume / P. Escudéro

L'administrateur délégué / L'administrateur

Référence de publication: 2011140639/12.

(110162649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.240.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LPSS-Global Property Securities S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011140640/14.

(110162716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure Slovakia S.à.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011140643/12.

(110162816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

M.A.B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 143.258.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour: M.A.B. INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Guy Kettmann / Valérie Wozniak

Référence de publication: 2011140641/15.

(110162799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

ArcelorMittal Wire International, Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 9.106.

L'Assemblée générale du 23 septembre 2011 a pris acte de la démission de Messieurs Philippe Darmayan et Juan Marin, administrateurs démissionnaires. L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Jean-Louis Thil, avec adresse professionnelle au 14, rue Gabriel Voisin, F-51076 Reims-Cedex, pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140682/13.

(110163542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration le 30 septembre 2011

Le conseil d'administration de MD Mezzanine SA, SICAR a décidé de transférer le siège social de la Société du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MD Mezzanine SA, SICAR

Signature

Référence de publication: 2011140644/15.

(110162676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

NGPMR Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.637,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011140650/12.

(110162658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

NGPMR Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 1.503.424,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011140651/12.

(110162661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Spring Property Holdings A.G, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.947.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 23 septembre 2011*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 23 septembre 2011;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SPRING PROPERTY HOLDING A.G.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011140665/18.

(110162730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Plus-Immobilier Russland Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.117.

Il résulte de la décision des associés de la société en date du 25 août 2011 que:

- PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises pour une durée d'un an (1) an avec effet au 25 août 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus-Immobilier Russland Beteiligung S.à r.l.
Martinus C.J. Weijermans
Gérant

Référence de publication: 2011140654/15.

(110162475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 9 septembre 2011

Première résolution

Les Actionnaires décident de nommer la société Alter Audit Sarl ayant son siège social au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 mars 2012 qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011140656/15.

(110162513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Koronea S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.408.

In the year two thousand and eleven, on the twentyfirst day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ, director of companies, born in Kielce (Poland) on 22 April 1964, residing in Wloszczowa (Poland), ul. Wschodnia 66,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23,rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated 20 September 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole current shareholder of KORONEA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on 12 April 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1444 of 1st July 2011.

The articles of Association have not been amended till today;

- that the shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the corporate capital of the company by an amount of one million five hundred three thousand five hundred euros (EUR 1,503,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred sixteen thousand euros (EUR 1,516,000.-) by issuance of fifteen thousand thirtyfive (15,035) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares and decides to accept the subscription and payment of the said fifteen thousand thirty-five (15,035) new shares by

(i) Mr. Boguslaw Marek Wypychewicz prenamed for 15,020 new shares

(ii) Mrs. Malgorzata Wypychewicz for 15 new shares, by contribution in kind.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1) Mr. Boguslaw Marek Wypychewicz prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO prenamed, by virtue of a proxy given on 20 September 2011, who declares to subscribe for fifteen thousand twenty (15,020) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each and to have them fully paid up by contribution in kind of:

a) 1,870,439 shares, each with a nominal value of 3,52 PLN which constitute 99,32% in share capital of "Elektromontaz 1 Katowice S.A", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Sloneczna, 50, 40-135 KATOWICE, Poland, registered under the number KRS 0000083973;

b) 12 shares, each with a nominal value of 5.000 PLN of “ZPUE TOOLS SP. Z O.O.”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Jędrzejowska, 83, 29-100 WŁOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000253345;

c) 205 shares, each with a nominal value of 50 PLN of “ZPUE POLES SP. Z O.O.”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Jędrzejowska, 83, 29-100 WŁOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000385172;

d) 216 shares, each with a nominal value of 500 PLN of “KORTRAK SP. Z O.O.”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Kolejowa, 31, 29-100 WŁOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000047999.

2) Mrs Malgorzata Wypychewicz, company director, born in Wloszczowa (Poland) on 18 August 1966, residing in Wloszczowa (Poland), ul. Wschodnia 66, represented by Mr Philippe AFLALO prenamed, by virtue of a proxy given on 20 September 2011, who declares to subscribe for fifteen (15) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each and to have them fully paid up by contribution in kind of:

a) 95 shares, each with a nominal value of 50 PLN of “ZPUE POLES SP. Z O.O.”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Jędrzejowska, 83, 29-100 WŁOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000385172;

b) 4 shares, each with a nominal value of 500 PLN of “KORTRAK SP. Z O.O.”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Kolejowa, 31, 29-100 WŁOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000047999.

It results from four certificates issued by the managements of the Poland companies, all dated on 16 and 20 September 2011, that:

a) Concerning the Poland company “Elektromontaz 1 Katowice S.A”:

- Mr. Boguslaw Marek Wypychewicz, director of companies, born on 22/04/1964 in Kielce, Poland, residing in Wloszczowa, ul. Wschodnia 66, is the owner of 1.870.439 shares, each with nominal value of 3,52 PLN which constitute 99,32% in share capital of company “Elektromontaz 1 Katowice S.A”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Sloneczna, 50, 40-135 KATOWICE, Poland, registered under the number KRS 0000083973.

- such shares are fully paid-up;

- Mr Boguslaw Marek Wypychewicz, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company’s shares to be contributed are worth at least 6.583.945,28 PLN; this estimation being based on the attached valuation report;

- and on the here attached balance sheet of the Company.

- the said estimation has not decreased till today.

b) Concerning the Poland company “ZPUE TOOLS SP. Z O.O.”,

- Mr. Boguslaw Marek Wypychewicz, director of companies, born on 22/04/1964 in Kielce, Poland, residing in Wloszczowa (Poland), ul. Wschodnia 66, is the owner of 12 shares, each with nominal value of 5000,00 PLN which constitute 100% in share capital of company “ZPUE TOOLS SP. Z O.O.”, a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Jędrzejowska, 83, 29-100 WŁOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000253345.

- such shares are fully paid-up;

- Mr Boguslaw Marek Wypychewicz, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company’s shares to be contributed are worth at least 60.000,00 PLN; this estimation being based on the attached valuation report;

- and on the here attached balance sheet of the Company.

- the said estimation has not decreased till today.

c) Concerning the Poland company "ZPUE POLES SP. Z O.O.",

- Mr. Boguslaw Marek Wypychewicz, director of companies, born on 22/04/1964 in Kielce, Poland, residing in Wloszczowa, ul. Wschodnia 66, is the owner of 205 shares, each with nominal value of 50,00 PLN which constitute 68,35% in share capital of company "ZPUE POLES SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Jedrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Poland, (The "Company") registered under the number KRS 0000385172.

- Mrs. Malgorzata Wypychewicz, director of companies, born in Wloszczowa (Poland) on 18.08.1966, residing in Wloszczowa (Poland), ul. Wschodnia 66, is the owner of 95 shares, each with nominal value of 50,00 PLN which constitute 31,65% in share capital of company "ZPUE POLES SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Jedrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Poland, (The "Company") registered under the number KRS 0000385172.

- such shares are fully paid-up;

- Mr Boguslaw Marek Wypychewicz, prenamed, and Mrs. Malgorzata Wypychewicz are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares to be contributed are worth at least 15.000,00 PLN; this estimation being based on the attached valuation report;

- and on the here attached balance sheet of the Company.

- the said estimation has not decreased till today.

d) Concerning the Poland company "KORTRAK SP. Z O.O.",

- Mr. Boguslaw Marek Wypychewicz, director of companies, born on 22/04/1964 in Kielce, Poland, residing in Wloszczowa, ul. Wschodnia 66, is the owner of 216 shares, each with nominal value of 500,00 PLN which constitute 98,2% in share capital of company "KORTRAK SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Kolejowa, 31, 29-100 WLOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000047999.

- Mrs. Malgorzata Wypychewicz, director of companies, born in Wloszczowa (Poland) on 18.08.1966, residing in Wloszczowa, ul. Wschodnia 66, is the owner of shares, each with nominal value of 500,00 PLN which constitute 1,8% in share capital of company "KORTRAK SP. Z O.O.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul Kolejowa, 31, 29-100 WLOSZCZOWA, Poland, registered under the number KRS 0000047999.

- such shares are fully paid-up;

- Mr Boguslaw Marek Wypychewicz, prenamed, and Mrs. Malgorzata Wypychewicz are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares to be contributed are worth at least 110.000,00 PLN; this estimation being based on the attached valuation report;

- and on the here attached balance sheet of the Company.

- the said estimation has not decreased till today.

According to said certificates, valuation reports and balance sheets of the said companies, the appearing party declares that the total amount of the company's shares to be contributed are worth at least at 6,768,945.28 PLN.

The amount of 6,768,945.28 PLN is estimated at EUR 1,550,376.84 on basis of the exchange rate dated 20 September 2011, being 4.3660 Polish Zloty for 1.- euro.

The appearing party declares that the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (1,503,500.- EUR) is transferred to the share capital and the surplus, being forty-six thousand eight hundred seventy-six euros and eighty-four cents (EUR 46,876.84), will be transferred to a share premium account.

Such certificates, valuation reports, balance sheets and proxy, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at one million five hundred sixteen thousand euros (EUR 1,516,000.-) represented by fifteen thousand one hundred and sixty (15,160) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each, all fully paid-up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euros (EUR 2,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne) le 22 avril 1964, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d’une procuration sous seing privé, datée du 20 septembre 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Qu’il est le seul actuel associé de la société KORONEA S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1444 du 1^{er} juillet 2011. Les statuts n’ont pas été modifiés jusqu’à ce jour.

- Qu’il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la société à concurrence d’un montant de un million cinq cent trois mille cinq cents euros (1.503.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à un million cinq cent seize mille Euros (1.516.000.- EUR) par l’émission de quinze mille trente cinq (15.035) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et décide d’accepter les souscriptions et libérations de ces quinze mille trente cinq (15.035) parts sociales nouvelles par:

(i) Monsieur Boguslaw Marek Wypychewicz prénommé pour 15.020 nouvelles parts sociales

(ii) Madame Malgorzata Wypychewicz pour 15 nouvelles parts sociales,
par apport en nature.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Monsieur Boguslaw Marek Wypychewicz prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d’une procuration donnée le 20 septembre 2011,

lequel déclare souscrire à quinze mille vingt (15.020) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de:

a) 1.870.439 actions, d'une valeur nominale de 3,52 PLN chacune représentant 99,32% du capital de "Elektromontaz 1 Katowice S.A", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Sloneczna, 50, 40-135 KATOWICE, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000083973;

b) 12 actions, d'une valeur nominale de 5.000 PLN chacune de "ZPUE TOOLS SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Jedrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000253345;

c) 205 actions, d'une valeur nominale de 50 PLN chacune de "ZPUE POLES SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Jedrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000385172;

d) 216 actions, d'une valeur nominale de 500 PLN chacune de "KORTRAK SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Kolejowa, 31, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000047999.

2) Madame Malgorzata Wypychewicz, administrateur de sociétés, née à Wloszczowa (Pologne) le 18 août 1966, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 septembre 2011, laquelle déclare souscrire à quinze (15) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et de les libérer intégralement par apport en nature de:

a) 95 actions d'une valeur nominale de 50 PLN chacune de "ZPUE POLES SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Jedrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000385172;

b) 4 actions, d'une valeur nominale de 500 PLN chacune de "KORTRAK SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Kolejowa, 31, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000047999.

Il résulte de quatre certificats émis par les conseils d'administrations des sociétés polonaises, tous datés du 16 ou 20 septembre 2011, que:

a) Concernant la société polonaise "Elektromontaz 1 Katowice S.A":

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne) le 22 avril 1964, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, est propriétaire de 1.870.439 actions, d'une valeur nominale de 3,52 PLN chacune représentant 99,32% du capital de "Elektromontaz 1 Katowice S.A", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Sloneczna, 50, 40-135 KATOWICE, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000083973,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ prénommé est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société sont estimées à 6.583.945,28 PLN, cette estimation étant basée sur un rapport d'évaluation;

- et sur un bilan ci-annexé de la société

- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour;

b) Concernant la société polonaise "ZPUE TOOLS SP. Z O.O.":

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne) le 22 avril 1964, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, est propriétaire de 12 actions, d'une valeur nominale de 5.000,00 PLN chacune représentant 100% du capital de "ZPUE TOOLS SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Jedrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000253345,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ prénommé est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société sont estimées à 60.000,00 PLN, cette estimation étant basée sur un rapport d'évaluation;

- et sur un bilan ci-annexé de la société

- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour;

c) Concernant la société polonaise "ZPUE POLES SP. Z O.O.":

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne) le 22 avril 1964, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, est propriétaire de 205 actions, d'une valeur nominale de 50,00 PLN chacune représentant 68,35% du capital de "ZPUE POLES SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Jdrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000385172,

- Madame Malgorzata WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, née à Wloszczowa (Pologne) le 18 août 1966, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, est propriétaire de 95 actions, d'une valeur nominale de 50,00 PLN chacune représentant 31,65% du capital de "ZPUE POLES SP. Z O.O.", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Jdrzejowska, 83, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000385172,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ prénommé et Madame Malgorzata WYPYCHEWICZ sont les seuls ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société sont estimées à 15.000,00 PLN, cette estimation étant basée sur un rapport d'évaluation;

- et sur un bilan ci-annexé de la société,

- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour;

d) Concernant la société polonaise "KORTRAK SP. Z O.O.", "":

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne) le 22 avril 1964, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, est propriétaire de 216 actions, d'une valeur nominale de 500,00 PLN chacune représentant 98,20% du capital de "KORTRAK SP. Z O.O.", " ", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Kolejowa, 31, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000047999,

- Madame Malgorzata WYPYCHEWICZ, administrateur de sociétés, née à Wloszczowa (Pologne) le 18 août 1966, demeurant à Wloszczowa (Pologne), ul. Wschodnia 66, est propriétaire de 4 actions, d'une valeur nominale de 500,00 PLN chacune consistant à 1,80% du capital de "KORTRAK SP. Z O.O.", " ", une société constituée sous les lois polonaises, ayant son siège social à ul Kolejowa, 31, 29-100 WLOSZCZOWA, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000047999,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Boguslaw Marek WYPYCHEWICZ prénommé et Madame Malgorzata WYPYCHEWICZ sont les seuls ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société sont estimées à 110.000,00 PLN, cette estimation étant basée sur un rapport d'évaluation;

- et sur un bilan ci-annexé de la société,

- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour;

En vertu de ces certificats, rapports d'évaluation et bilans de ces sociétés, les parties comparantes déclarent que la valeur totale des actions apportées est estimée au moins à 6.768.945,28 PLN.

Le montant de 6.768.945,28 est estimé à EUR 1.550.376,84 sur base du taux de change du 20 septembre 2011, étant de 4,3660 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Les parties comparantes déclarent que la valeur de un million cinq cent trois mille cinq cents euros (1.503.500.- EUR) est transférée dans le compte capital et que la différence, étant de quarante six mille huit cent soixante seize euros et quatre vingt quatre cents (EUR 46.876,84) est portée à un compte de prime d'émission.

Ces certificats, rapports d'évaluation, bilan et procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent seize mille Euros (1.516.000.- EUR) représenté par quinze mille cent soixante (15.160) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ deux mille six cents euros (2.600.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42158. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137086/350.

(110158533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Flamierge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140834/11.

(110162982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

GI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.618.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société le 29 septembre 2011:

Il est proposé de nommer M. Bradley Michael DOWNES, né le 2 décembre 1981 à Rock Island, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1444 N Orléans St, Unit 8G, Chicago, IL 60610, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant unique de la Société avec effet au 29 septembre 2011 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Laetitia NIEDERKORN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140857/14.

(110163529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Flex-It S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 124.307.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011140835/12.

(110163196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fonrux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 120.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140836/10.

(110163136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fonrux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 120.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140837/10.

(110163138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fort Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.362.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140838/10.

(110163110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Friotech Europe Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 64.039.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *FRIOTECH EUROPE PARTICIPATION S.A.*
Signature

Référence de publication: 2011140840/12.

(110162929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Frühling S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 60.674.

Les comptes annuels au 05.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140841/9.

(110163181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

FSA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 87.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140842/10.

(110163269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Futuradent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 26, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 39.551.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/10/2011.

Référence de publication: 2011140843/10.

(110162998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.148.

En date du 22 août 2011 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle des gérants, Emmanuel Mougeolle et Géraldine Schmit, du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011140845/15.

(110163575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.
